

DECISION PORTANT FIXATION DES TARIFS APPLIQUES A L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Le Directeur du Centre Hospitalier Charles Perrens,

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique, relatif aux attributions du Directeur des Établissements Publics de Santé,

Vu les tarifs appliqués à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers pour l'année scolaire 2023/2024,

DECIDE

Les tarifs appliqués à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sont fixés pour l'année scolaire 2024/2025, comme suit:

Droits de sélection IFSI 2023 : 115 €

Droits d'inscription: 175 €

Cotisation CRPD: 10 € / 200 copies

Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2024/2027 : 7000,00 €/an (soit 2800,00 € en décembre pour 560 h et 4200,00 € pour 840 h en juillet)

Frais pédagogiques annuels des étudiants en apprentissage CFA 7000,00 €/an, cf convention, au prorata du nombre de mois.

Rappel

- Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2023/2026 : **7000,00 €/an** (soit 2800,00 € en décembre pour 560 h et 4200,00 € pour 840 h en juillet)

- Frais pédagogiques annuels des étudiants salariés 2022/2025 : **6 903,00 €/an** (soit 2761,20 € en décembre pour 560 h et 4 141,80 € pour 840 h en juillet)

Prise en charge Transition pro: facturation sur le volume horaire théorique réalisé de septembre à décembre et de janvier à juillet.

Formation pour autorisation exercice IDE sur prescription DREETS, facturation au prorata du temps de formation à réaliser, sur la base du tarif annuel facturé aux étudiants salariés 7000,00 € pour 1 400 h.

Bordeaux, le 10/09/2024

Le Directeur



T. BIAIS